

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE

« Biodiversité »

- ANNEE 2012 -

Dates impératives de dépôt des candidatures :

Mardi 24 avril 2012 pour les pré-projets

Jeudi 12 juillet 2012 pour les dossiers de candidature dans leur forme définitive.

Les propositions sont à envoyer

- par mail et
- par courrier en deux exemplaires (recto-verso) avec un délai supplémentaire de 2 jours,

Conseil régional
Direction de l'Environnement
A l'attention de Marion Veyrières
151, avenue du Président Hoover
59 555 Lille cedex
marion.veyrieres@nordpasdecalais.fr

Le document est téléchargeable sur les sites www.nordpasdecalais.fr et www.fondationbiodiversite.fr

en partenariat avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité

- SOMMAIRE -

| | |
|---|-----------|
| 1. Contexte, enjeux et objectifs de l'appel à projets..... | 3 |
| 1.1. Contexte | 3 |
| 1.2. Enjeux..... | 3 |
| 1.3. Partenariat Région Nord-Pas de Calais / Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité..... | 4 |
| 1.4. Thématiques couvertes par l'appel à projets | 4 |
| 1.5. Valorisation des projets..... | 7 |
| 2. Modalités de l'appel à projets..... | 7 |
| 2.1. Destinataires et déposants éligibles | 7 |
| 2.2. Critères d'éligibilité des projets | 7 |
| 2.3. Modalités de sélection des projets | 8 |
| 3. Aides proposées | 8 |
| 4. Processus de sélection et calendrier..... | 9 |
| 4.1. Calendrier | 9 |
| 4.2. Constitution du dossier – Pièces à fournir | 10 |
| 5. Contacts | 11 |
| 6. Annexe : Format type pour la lettre d'intention..... | 11 |

1. Contexte, enjeux et objectifs de l'appel à projets

En 2010, le Conseil régional Nord-Pas de Calais et la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité se sont associés pour lancer un premier appel à projets de recherche. Cet appel a débouché sur le financement de dix projets sur des thématiques variées et a permis des coopérations entre chercheurs et partenaires régionaux. La dynamique d'ensemble engagée en région sur la recherche sur la biodiversité, ces dix projets ainsi que les deux projets portés par le Groupement d'intérêt scientifique Biodiversité Nord-Pas de Calais ont été présentés le 11 janvier 2011 au Nouveau Siècle lors d'une journée qui a rassemblé plus de 300 personnes.

En 2011, le second appel à projets a débouché sur le financement de huit projets.

Fortes de ces deux succès, la Région et la FRB ont décidé de renouveler l'expérience une troisième et, sans doute dernière, fois en 2012 sur un format identique aux précédents. C'est l'objet de ce présent appel à projets.

1.1. Contexte

Le Nord Pas-de-Calais est une région où les espaces naturels sont particulièrement dégradés, fragmentés et pollués. Les pressions sur ces espaces et les espèces sont toujours très fortes et, globalement, l'état de la biodiversité se dégrade continuellement.

Dans le cadre du SRADT (Schéma régional d'aménagement durable du territoire), le Conseil régional a identifié deux grandes priorités environnementales : la lutte contre le changement climatique et la préservation et la restauration des ressources naturelles (biodiversité, eau, sols). Sur ce dernier volet, sa politique se concrétise par le schéma régional *Trame verte et bleue*.

1.2. Enjeux

L'enjeu du programme est de renforcer les connaissances pour élaborer des outils (économiques, techniques, écologiques) adaptés à différentes catégories d'acteurs du Nord-Pas de Calais pour réduire les impacts négatifs des activités humaines (fragmentation, pollution, destruction, changement climatique...) sur la biodiversité et faciliter sa préservation.

Il paraît pour cela, indispensable de mener des travaux de recherche ancrée sur des cas concrets et associant étroitement des équipes de recherche avec des collectivités, des entreprises, des bailleurs ou des habitants. Ces travaux de recherche et d'expérimentation, à caractère technique, écologique et/ou socio-économique, guidés par des besoins et des spécificités locales, devront permettre de :

- décliner à l'échelle du Nord-Pas de Calais des travaux et démarches en cours dans des programmes nationaux,
- travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux (élus, services techniques, citoyens, entreprises) afin d'expérimenter et d'évaluer l'efficacité, les effets et l'acceptabilité de réponses innovantes visant à préserver ou restaurer la biodiversité en Nord pas de Calais.

1.3. Partenariat Région Nord-Pas de Calais / Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité

Les objectifs du Conseil régional sont de contribuer à stopper la dégradation, de préserver la biodiversité et d'anticiper les évolutions à venir. Il souhaite, en priorité, réduire les impacts négatifs des activités humaines sur la biodiversité, protéger et développer les espaces naturels existants et protéger les espèces qui y sont associées, permettre aux espaces naturels ou anthropisés d'exprimer toutes leurs potentialités, mieux valoriser les services assurés par la biodiversité dans ces espaces, et restaurer la biodiversité en favorisant la circulation naturelle des espèces et les échanges génétiques entre les populations de celles-ci. Il mène, pour cela, un ensemble d'actions opérationnelles, regroupées au sein de la Trame Verte et Bleue. Il a également identifié un ensemble de questions qu'il souhaite soumettre au monde de la recherche et se propose de soutenir des activités de recherche, à finalité opérationnelle, qui puissent être généralisées et soient transférables à toute la région (et au-delà).

La FRB (www.fondationbiodiversite.fr) est une fondation de coopération scientifique, créée en février 2008 sous l'égide des Ministères de l'Ecologie et de la Recherche. Elle regroupe 8 membres fondateurs (organismes de recherche) et les porteurs d'enjeux pour la recherche en biodiversité : industriels, associations et ONG, secteur agricole, gestionnaires d'espaces protégés, gestionnaires de diversité biologique domestique et sauvage, collectivités territoriales, autour d'un but : relever les défis scientifiques de la biodiversité. Inscrite dans les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, la FRB a pour objectif de favoriser le soutien, l'animation et la valorisation des activités de recherche sur la biodiversité en créant des liens entre le monde de la recherche et les autres porteurs d'enjeux.

La Région et la FRB partagent une même ambition visant à mobiliser la recherche pour mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité. Une dynamique commune étant de nature à optimiser la portée des actions de chacun, elles ont décidé de s'associer autour de cet appel à projets.

L'objectif de la Région dans ce partenariat est de mettre en perspective la démarche d'appel à projets avec d'autres expériences françaises ou européennes ; de lui donner une portée nationale en promouvant des liens entre acteurs régionaux et hors région, et en valorisant les projets de recherche retenus au niveau national. Celui de la FRB est de promouvoir d'excellents projets recherche, focalisés sur la biodiversité en région, en promouvant la mise en réseau entre les équipes de recherche de cette région et les équipes existant sur l'ensemble du territoire national voire à l'étranger.

1.4. Thématiques couvertes par l'appel à projets

Trois axes de recherche ont été sélectionnés et sont présentés de façon synthétique dans le tableau ci-dessous. Ils y sont présentés de façon différenciée, mais les interrelations entre eux sont encouragées. La contribution des sciences humaines et sociales est encouragée.

| | |
|---|--|
| Axe 1 : Etude des conditions d'accélération de la recolonisation écologique des milieux anthropisés | |
| Thématique n°1 | <p>Espaces agricoles, forestiers et aquacoles ; Comprendre le lien entre les productions agricole et aquacole et la biodiversité, tout en préservant leurs fonctions de production.</p> <p>Comment la qualité des milieux peut-elle favoriser la production agricole et aquacole ? Comment concevoir et expérimenter des méthodes favorisant la recolonisation</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>écologique rapide de ces milieux ?</p> <p><i>Objectifs à terme: promotion de systèmes de production utilisant et respectant mieux la biodiversité; analyse et conception de dispositifs juridiques, financiers, institutionnels, économiques ou sociaux en direction des producteurs.</i></p> |
| Thématique n°2 | <p>Espaces urbains ; Concevoir et articuler des bâtiments et des formes urbaines, des zones d'aménagement et d'activités (industrielles, commerciales ...) plus favorables à la biodiversité.</p> <p>Comment adapter la forme de la ville à la biodiversité ? Quelles approches urbaines et d'aménagement seraient plus favorables à la biodiversité et reproductibles à l'échelle régionale ?</p> <p><i>Objectifs à terme : Définir et développer des méthodes, des modèles, des produits, des approches urbaines et d'aménagement. Analyser et concevoir des dispositifs juridiques, financiers, institutionnels et/ ou économiques incitant les occupants, les gestionnaires de parcs (de logements ou d'activités) et d'espaces ou les aménageurs à s'engager dans cette approche.</i></p> |
| Thématique n°3 | <p>Espaces dégradés ou délaissés ; Comprendre le lien entre ces espaces (Ex : friches, délaissés, bordures des infrastructures ...) et la biodiversité</p> <p>Comment ces espaces peuvent-ils être des habitats plus favorables à la biodiversité ? Comment les transformer pour atteindre cet objectif, les intégrer à la TVB ? Comment identifier et développer une typologie de ces espaces selon leur intérêt écologique ?</p> <p><i>Objectifs à terme : Concevoir et expérimenter des méthodes reproductibles de transformation de ces milieux qui favorisent leur recolonisation écologique (renaturation, ingénierie écologique..).</i></p> |
| <p>Axe 2 : Etude des dynamiques en jeu dans les milieux naturels face aux modifications d'origine anthropique : de l'usage des sols aux changements climatiques</p> | |
| Thématique n°1 | <p>Espaces naturels fragmentés ; Comprendre les conditions de robustesse et de résilience des milieux fragmentés ? Comment sont, ou non, contournées les barrières de fragmentation ?</p> <p>Comprendre, modéliser et cartographier les échanges entre espèces, communautés, écosystèmes...</p> <p>Objectifs à terme : concevoir et développer des outils, des méthodes qui permettent aux aménageurs d'améliorer la robustesse et la résilience des milieux.</p> |
| Thématique n°2 | <p>Corridors « immatériels » et « barrières matérielles et immatérielles » ; Quels sont les corridors et les barrières (dont l'eutrophisation) ? Quels sont leurs rôles dans la protection de la biodiversité et des services écosystémiques ?</p> <p>Analyser les rôles réels des corridors. Cartographier et évaluer leurs qualités</p> <p><i>Objectifs à terme : aider les aménageurs du territoire à restaurer et protéger des corridors fonctionnels (notamment comme mesures compensatoires et conservatoires).</i></p> |

| | |
|--|---|
| Thématique n°3 | <p>Trame verte et bleue ; Étudier les conditions minimales et suffisantes nécessaires au renforcement et à la création du réseau écologique (dont « écoducs »).</p> <p>Analyser les déterminants clés qui font les qualités ou les défauts des réseaux écologiques, pour fournir des bases cognitives permettant à terme d'aménager les différents espaces (urbains, agricoles, sites pollués...) pour constituer des corridors fonctionnels et « inoffensifs » . Cartographier et évaluer les qualités de ces réseaux.</p> <p><i>Objectifs à terme : 1°) Concevoir et expérimenter différentes solutions de défragmentation sur des sites ateliers , notamment pour sensibiliser et former les aménageurs (collectivités, milieux agricoles, professionnels du BTP, urbanistes...) à la notion de trame verte et bleue, 2°) Définir dans un référentiel le niveau de qualité et de naturalité nécessaire au fonctionnement pérenne de la trame verte et bleue, et 3°) Mesurer le fonctionnement et l'efficacité de la trame verte et bleue régionale (en utilisant des méthodes et technologies innovantes, et si possible, en produisant des modèles qui optimisent et accélèrent les retours de l'évaluation (cf. circulation des espèces, évaluation de l'état du patrimoine génétique...)).</i></p> |
| Thématique n°4 | <p>Adaptation au changement climatique ; Au regard des conséquences du changement climatique sur la biodiversité régionale, quels seraient les aménagements nécessaires pour faciliter l'adaptation et les migrations de populations ?</p> <p>Comment comprendre et anticiper l'impact du changement climatique sur la biodiversité régionale ? Quels seront les espèces, les fonctions, les services et les milieux les plus exposés ? La région Nord Pas-de-Calais sera-t-elle une terre refuge de nouvelles populations ? Quelles pourraient en être les conséquences sur la biodiversité et les services écosystémiques ?</p> <p><i>Objectifs à terme : Définir et hiérarchiser pour les espèces et les milieux les plus vulnérables les mesures de conservation à mettre en place par les aménageurs du territoire. Mettre à la disposition des aménageurs des outils qui permettent l'adaptation des populations régionales et l'accueil de nouvelles populations sans impact négatif sur la biodiversité régionale.</i></p> |
| Axe 3 : Société et Biodiversité | |
| Thématique n°1 | <p>Perception et représentation du rapport Homme-Biodiversité</p> <p>Quelle est la perception (individuelle et collective) de la biodiversité, de son état, de son importance et des dangers qu'elle coure ? Quelle est la perception du bien-fondé du respect et de la restauration de la biodiversité ? Comment la population peut-elle s'approprier les démarches entreprises pour préserver la biodiversité et les éventuels espaces dédiés ? Quels outils, politiques et acteurs mobiliser (au-delà des associations et des écoles) ? Quels services urbains suffisamment attractifs peut-on proposer aux habitants et aux collectivités pour les mobiliser sur la préservation de la biodiversité ?</p> <p><i>Objectifs à terme : Concevoir et expérimenter des méthodes de mobilisation reproductibles.. Concevoir des outils pour aider les aménageurs à diffuser ces préoccupations et à faire accepter par la population, dans sa diversité, des décisions d'aménagement ou de gestion favorables à la biodiversité.</i></p> |
| Thématique n°2 | <p>Services rendus par la biodiversité régionale</p> <p>Quel est le rôle de la biodiversité dans la fourniture de services écologiques ? Quelle valorisation existe ou pourrait être développée ? Comment modéliser les services rendus par la biodiversité en fonction des types de paysage ? Quel serait l'état de la biodiversité régionale pour satisfaire les besoins d'aujourd'hui et de demain (économie, santé, ressource en eau ...) ? Comment se posent les problèmes de multi-fonctionnalité des</p> |

écosystèmes et comment les résoudre ?

Objectifs à terme : Concevoir et expérimenter des méthodes pour aider les collectivités et aménageurs du territoire à optimiser la réalisation de leurs équipements au regard des services rendus par la biodiversité et des dommages causés par la perte de biodiversité supportés par la société.

1.5. Valorisation des projets

Une attention particulière sera portée au plan de valorisation, en direction notamment des acteurs socio-économiques de la région. Une restitution des travaux de recherche est souhaitée à mi-parcours et en fin de programme.

2. Modalités de l'appel à projets

2.1. Destinataires et déposants éligibles

Cet appel à projets cible en premier lieu les **établissements publics et privés de recherche**, dont les Universités, qui devront obligatoirement s'associer à un ou des partenaires situés en région Nord-Pas de Calais.

Les laboratoires et équipes de recherche extra-régionaux peuvent postuler. Ils s'associeront autant que possible à un établissement de recherche régional ; la mise en réseau de la communauté régionale avec les équipes extérieures intéressant fortement le Conseil régional et la FRB. Une attention particulière devra alors être accordée à l'explicitation de la nature de la collaboration, la complémentarité des compétences ainsi réunies et à la valorisation des travaux conduits sur le territoire régional.

Pour construire un tel partenariat, vous pouvez vous rapprocher du Groupement d'intérêt scientifique sur la biodiversité en Nord-Pas de Calais (contact en fin de document) et du Conseil régional.

Sont également éligibles des structures régionales de type collectivités, entreprises, opérateurs (bailleurs, agence d'urbanisme etc.), organisations professionnelles ou bureaux d'études implantés en Nord-Pas-de-Calais, à la condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche dont la qualité scientifique soit reconnue et s'associent à une équipe de recherche.

2.2. Critères d'éligibilité des projets

Les projets doivent répondre aux préoccupations exprimées dans les axes de recherche de la partie 1.4. Ils devront également :

- s'inscrire dans le cadre d'un travail de recherche finalisée, mais à forte valeur scientifique,
- s'organiser autour d'un partenariat avec un organisme régional de type collectivité, opérateur (bailleur ou autre) ou entreprise originaire du Nord-Pas-de-Calais et de préférence avec un ensemble de ces partenaires dans le but d'accélérer la diffusion de la recherche,
- démontrer leur valeur ajoutée par rapport à l'existant,
- s'inscrire dans les délais de l'appel (cf §4.),
- être d'une durée limitée à 3 ans.

2.3.Modalités de sélection des projets

Les projets seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- la pertinence au regard des orientations de l'appel à projets,
- la qualité scientifique : progrès des connaissances, caractère original et innovant, levée de verrous organisationnels, sociaux etc.
- la clarté de présentation (description du programme de travail, définition des résultats attendus...), la structuration, la faisabilité technique et scientifique (délais, compétences...), la pertinence de la méthodologie,
- l'adéquation des moyens mis en œuvre (personnels permanents, non permanents, investissements, frais de mission...) au programme de travail et la justification de l'aide demandée,
- la compétence du porteur de projet et de ses partenaires : niveau d'excellence scientifique ou d'expertise, adéquation entre les ressources humaines mobilisées et les objectifs du projet, complémentarité du partenariat, ouverture à de nouveaux acteurs, qualité du plan de coordination,
- la stratégie de valorisation des résultats, la définition et le calendrier des livrables,
- la capacité à participer à la structuration d'un pôle régional de recherche.

3. Aides proposées

Les aides portent sur les champs de :

- la recherche en connaissances nouvelles. Cette recherche peut être de caractère exploratoire mais dans tous les cas doit être en lien direct avec le champ de la recherche appliquée et finalisée,
- la recherche industrielle pré-concurrentielle,
- le développement expérimental.

Les dépenses éligibles sont :

- les salaires et charges de personnels non statutaires,
- l'achat d'instruments et de matériels,
- l'acquisition auprès de sources extérieures, de données, de connaissances nouvelles techniques, de prestations intellectuelles, de brevets ou licences, de recherches contractuelles,
- les frais liés à la mise en œuvre du projet : déplacements, supports de communication, expérimentations...
- les frais liés à la valorisation du projet dans la limite de 5% du coût total du projet : publication dans des revues scientifiques de référence et participation aux colloques des personnes financées dans le cadre du projet,
- des frais généraux additionnels qui ne doivent pas dépasser 4% du coût total du projet,
- les frais de structure dans la limite de 20 % des dépenses éligibles découlant directement des activités de recherche (hors frais généraux additionnels, frais de déplacements, frais de valorisation...), sauf pour les structures publiques.

Le montant de l'aide sera étudié en fonction du type de recherche et du type de porteurs (statut et taille des différents partenaires). Le Conseil régional a adopté un **régime d'aides** conforme à l'encadrement communautaire des aides d'état à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) (2006/C323/01) paru au journal officiel de l'Union européenne du 30.12.2006. Il en reprend les définitions et les taux d'intervention.

Le montant de l'aide envisagé par projet ne dépassera pas 150 000 € pour trois ans.

4. Processus de sélection et calendrier

4.1. Calendrier

La procédure de l'appel à projets se déroule en deux étapes.

- Première étape : les pré-projets (échéance – 24 avril 2012 à 14h00)

A la lecture de l'appel à projets, les candidats présenteront un pré-projet de **10 pages maximum** (au-delà, les pages ne seront pas lues) qui contient (cf §4.2) : un résumé du projet, les partenariats mis en œuvre, un budget simplifié global et par partenaire. Les pré-projets sont à envoyer par mail et par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 24 avril à 14h.

Un comité technique composé de représentants du Conseil régional, de la FRB et de référents scientifiques sélectionnera les pré-projets. Il pourra proposer des remaniements ou des évolutions d'ordre technique, partenarial ou financier aux porteurs de projets.

- Seconde étape : le dossier de candidature (échéance – le 12 juillet 2012 à 14h)

Les candidats retenus dans la phase précédente sont invités à présenter un dossier complet en français comme support de la sélection définitive. Ces dossiers de candidatures sont à envoyer par mail et par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 12 juillet à 14h.

Ils seront immédiatement envoyés en expertise auprès d'experts scientifiques nationaux ou internationaux et étudiés par le comité technique FRB/Région.

- Une sélection par le COPE, comité d'orientation, programmation et évaluation de l'appel à projets

Le COPE est composé de représentants du Conseil régional Nord-Pas de Calais, de la FRB et de référents scientifiques. Il sélectionnera les projets de façon définitive sur la base d'une présentation des projets par les rapporteurs de chaque projet et des rapports d'expertise. Le COPE hiérarchisera les projets retenus pour permettre la sollicitation d'une enveloppe financière.

La réunion du COPE est envisagée fin septembre/début octobre 2012.

- L'instruction administrative des dossiers, la contractualisation et le suivi

Les projets retenus par le COPE feront l'objet d'une instruction administrative par les services de la Région et seront présentés aux élus du Conseil régional avec une proposition de financement.

Le Conseil régional demande à la structure coordonnatrice de porter administrativement et financièrement l'ensemble du projet. Une convention entre les membres du projet permettra d'organiser ce partenariat. Toute structure qui sollicite un financement devra fournir les pièces administratives nécessaires à l'instruction des demandes de subventions (cf 4.2).

La Région signera une convention avec la structure coordinatrice, convention qui précisera les modalités précises de financement et de suivi du projet.

Une réunion de lancement de l'ensemble des projets sera envisagée avec les représentants de la Région et de la FRB.

Le porteur de projet devra soumettre un **rapport intermédiaire** à mi parcours pour les projets d'une durée inférieure ou égale à 2 ans, tous les 18 mois, pour les autres. Ce rapport devra apporter un éclairage sur :

- l'état d'avancement des travaux, les résultats tangibles obtenus,
- le programme de travail pour la période restante du projet,
- les actions de valorisation (publications, prix, conférences, brevets),
- les actions de transferts et de partenariats,
- les candidatures à des appels d'offres nationaux ou internationaux,
- le bilan d'exécution budgétaire (taux d'engagement et de dépenses des crédits),
- le bilan sur les évolutions en terme d'emplois statutaires et contractuels travaillant sur le projet et recrutés spécifiquement.

Le consortium de recherche pourra être invité à présenter oralement les résultats déjà obtenus et les pistes de travail à venir dans le cadre d'un séminaire de contractants.

Enfin, un résumé non confidentiel des travaux et des résultats en français et en anglais sera demandé avec le rapport final.

- La valorisation des travaux

La Région et la FRB souhaitent valoriser les résultats des recherches entreprises et les diffuser auprès des collectivités et acteurs socio-économiques de la région et au-delà, afin d'accélérer la généralisation de mesures de préservation de la biodiversité. Ils envisagent, au terme des trois premières années de recherche, d'organiser avec les porteurs de projet, une restitution dont la forme sera précisée ultérieurement (colloque, communications écrites...).

4.2. Constitution du dossier – Pièces à fournir

Les documents présentés devront comprendre les éléments suivants :

Pour la lettre d'intention : Nous vous demandons de suivre la trame de lettre d'intention proposée en annexe et de respecter le nombre de pages indiqué.

Pour le dossier de candidature (uniquement si le projet est retenu lors de la première phase de sélection), une trame de dossier complet vous sera proposée qui reprendra les éléments suivants :

En ce qui concerne les pièces administratives :

- Une lettre de demande de subvention **signée du responsable légal** de la structure,
- Un budget spécifique au projet **signé du responsable légal** de la structure,
- Pour les structures privées, une **délibération du Conseil d'administration** portant sur la demande de subvention,
- Le budget de l'établissement porteur,
- Les statuts, le numéro de SIRET et un RIB.

Ces pièces sont indispensables à l'instruction administrative du projet. Si leur fourniture compromet le dépôt du projet dans les délais impartis, le coordinateur du projet veillera à les transmettre au Conseil régional dans un délai très bref.

5. Contacts

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais Marion Veyrières
Direction de l'environnement

03.28.82.74.72
marion.veyrieres@nordpasdecals.fr

Fondation pour la recherche sur la Flora Pélegrin
biodiversité

01.80.05.89.50
flora.pelegrin@fondationbiodiversite.fr

Groupement d'intérêt scientifique sur Yves Piquot
la biodiversité en Nord-Pas de Calais

yves.piquot@univ-lille1.fr

6. Annexe : Format type pour la lettre d'intention

| | | |
|---|--|--|
| Appel à projet de recherche « Biodiversité » Edition 2012 |  <p>RÉGION Nord-Pas de Calais</p> | en partenariat avec :  <p>FRB FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ</p> |
|---|--|--|

Appel à projet de recherche « Biodiversité »

Lettre d'intention

Consigne : La lettre d'intention devra être comprise entre 5 et 10 pages

| | |
|--|--|
| Acronyme | |
| Titre du projet | |
| Axes et sous axes de recherche auxquels le projet est rattaché | |

Description du partenariat scientifique et technique (1 page maximum)

Porteur du projet (nom et qualité du coordinateur et établissement de rattachement)

Partenaires

Contexte et objectifs (3 pages maximum)

Contexte et enjeux du projet

Problème(s) posé(s)

Objectif(s) du projet

Positionnement du projet par rapport à l'existant (2 pages maximum)

Positionnement par rapport aux travaux de recherche déjà conduits par les différents partenaires :

Positionnement par rapport à l'état de l'art :

Description du contenu scientifique et technique (3 pages maximum)

Programme de travail envisagé (description des tâches et méthodes utilisées)

Moyens humains, techniques et financiers déployés

Eléments de calendrier

Budget simplifié du projet (2 pages maximum)

Budget global simplifié global (en distinguant dépenses totales et montant de l'aide sollicitée)

Budgets simplifiés par partenaire (en distinguant dépenses totales et montant de l'aide sollicitée)

Résultats attendus (2 pages maximum)

Résultats attendus

Piste de valorisation économique, technique et scientifique